Décembre 2006

Lettre aux actionnaires



Chers Actionnaires,

Nous avions plusieurs étapes à franchir dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

Tout d'abord, le 27 novembre dernier, Eurotunnel a enregistré le vote positif des Comités des établissements de crédit. Cette décision était extrêmement importante, 28 créanciers -sur les 35 présents ou représentés- représentant 72 % de la dette Senior et Junior ont donné leur accord aux propositions de restructuration financière. Cette majorité étroite* confirme bien l'importance de l'effort accompli par les créanciers et le fait qu'il n'était pas possible de leur demander plus. Ensuite, le même jour, les Comités des principaux fournisseurs ont ratifié à l'unanimité le plan de restructuration. Une marque de confiance, là aussi, très importante qui conforte notre exploitation, malgré les plans d'économie et de progrès mis en œuvre.

Troisième étape, le vote des créanciers obligataires, qui portent environ le tiers de la dette. Nous avons mobilisé la majorité requise pour faire approuver notre restructuration financière par les créanciers, de justesse pour Eurotunnel Finance Limited. Certains créanciers minoritaires qui refusent le sacrifice demandé cherchent d'ailleurs à contester ce résultat. Les créanciers ont donc accepté une réduction de la dette de près de 5 milliards d'euros. Ceci est considérable et sans précédent. Quatrième et prochaine étape, celle de la décision du Tribunal de commerce de Paris à qui revient la

charge d'approuver ce schéma de

restructuration dans le cadre de la procédure de sauvegarde. Vous trouverez au verso un extrait de la conclusion présentée au Tribunal par les Administrateurs Judiciaires. Ils soulignent clairement l'équilibre du plan proposé et précisent que "(...) le Groupe Eurotunnel devrait pouvoir, à l'avenir, échapper aux erreurs, en termes d'estimation de trafic, qui avaient prévalu lors de la construction du Tunnel mais aussi lors de la première restructuration financière de 1998. C'est dire encore que les prévisions actuelles paraissent suffisamment conservatrices pour pouvoir être taxées de réalisme."

Nous avons finalisé le financement du plan, en diminuant par plus de deux la charge des remboursements annuels à 205 millions d'euros, à comparer à l'estimation des frais financiers de l'ancienne dette qui se seraient élevés en 2007 à 470 millions d'euros. L'offre de prêt retenue par votre Conseil d'Administration est celle du groupement Goldman Sachs/Deutsche Bank, rejoint par Citigroup. Le remboursement du principal de la dette, à raison de 76 millions d'euros par an, commencera en 2012.

Ultime étape : l'Offre Publique d'Echange entre Eurotunnel et la nouvelle entité Groupe

Eurotunnel. Toutes les modalités pratiques et techniques de cette opération feront l'objet d'un prospectus détaillé, en accord avec la réglementation en vigueur définie par les Autorités de Marchés au moment de la mise en œuvre. Toutes ces informations vous seront bien sûr communiquées à temps pour que vous puissiez participer.

En apportant vos titres à cette offre,

vous échangerez des actions aujourd'hui sans avenir -compte tenu de la faible valeur de nos actifs par rapport au poids de nos engagements financiers- par de nouvelles actions (à raison de 1 pour 1) qui vont profiter de la réduction de plus de la moitié de notre dette (4,2 milliards au lieu de 9,1 milliards d'euros).

Quant au pourcentage que vous détiendrez dans la nouvelle entité, ce n'est qu'à compter de 2010 et en fonction du nombre d'obligations convertibles (ORA) que nous pourrons racheter d'ici là, que l'on pourra dire ce qu'il en est.

L'essentiel est avant tout de comprendre que ce plan va enfin permettre de faire ressortir les performances réelles de

l'entreprise avec son corrolaire de valorisation. Pour l'actionnaire que vous êtes, ce qui compte, ce n'est pas le nombre d'actions, mais la valeur globale de votre investissement.

Eurotunnel a maintenant devant elle un nouvel horizon qui se profile, du moins si vous, ses actionnaires, en acceptez la perspective. Nous nous mettrons alors en ordre de marche avec la ferme et sereine ambition de continuer à développer cette entreprise et d'effacer le maximum d'obligations convertibles pendant les trois prochaines années afin de sauvegarder au mieux vos intérêts. Continuons à faire bloc ensemble, avec espoir et ambition, pour Eurotunnel. Bonne Année 2007.

Jacques Gounon

Président-Directeur général

* il fallait au moins 67 %. *NB* : taux de change, £1=1,46635€.

« Actualité en ligne »
Pour recevoir l'actualité d'Eurotunnel ainsi que les prochaines lettres aux actionnaires, directement sur votre messagerie électronique, connectez-vous sur notre site : www.eurotunnelnews.com/fr

Pour contacter le Centre d'Information des Actionnaires



L'opinion des représentants nommés par le Tribunal de commerce sur le plan

Extrait du rapport des Administrateurs Judiciaires remis au Tribunal de commerce le 8 décembre 2006 :

« L'élaboration d'un projet de Plan de sauvegarde crédible (...) paraissait relever de la thèse du « carré magique » puisqu'il convenait, tout à la fois, d'offrir aux créanciers dits « Senior » un traitement satisfaisant de leurs droits, tout en ménageant aux obligataires une solution plus avantageuse que celle qu'ils avaient refusée en mai dernier, en veillant à ménager autant que possible les intérêts des actionnaires qui ont fortement contribué au financement de la liaison transmanche et enfin, en prenant soin que l'endettement du Groupe demeure, in fine, compatible avec les prévisions de cash flow.

- (...) le projet de Plan de sauvegarde soumis aux créanciers constitue un véritable « point d'équilibre » entre de multiples exigences souvent contradictoires et parfois antinomiques.
- (...) le Plan de sauvegarde (...) présente le mérite de restructurer la dette financière à un niveau compatible avec les capacités de remboursement de l'entreprise mais encore, présente l'avantage de permettre la pérennité de l'exploitation sans modification du niveau et des perspectives d'emploi ainsi que des conditions sociales.
- (\dots) nous sollicitons du Tribunal qu'il veuille bien arrêter ce plan. »

* Dates prévisionnelles.

Maître Emmanuel Hess et Maître Laurent Le Guernevé



